

PROCES VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux du port autonome de Guadeloupe, le mardi 9 juillet 2002

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à la décision du 30 avril 2002 du port autonome de Guadeloupe, la grande commission nautique s'est réunie le mardi 9 juillet 2002 dans les locaux du port autonome de Guadeloupe, pour émettre un avis sur les opérations d'augmentation du tirant d'eau des accès aux installations portuaires de Pointe-à-Pitre.

La commission était composée de :

MM	Jean-François Huberdeau, capitaine de vaisseau, de l'inspection général des armées (marine)	Président
	Michel Even, ingénieur en chef de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Olivier Mornet, directeur régional des affaires maritimes	Membre de droit
	Denis Bordy (remorquage)	Membre temporaire
	Jean-Pierre Lafage (plaisance)	Membre temporaire
	Remi Garnier (pilotage)	Membre temporaire

Les représentants de la navigation côtière et de la pêche n'étaient pas présents.

Assistaient également à la réunion :

Patrick Lambert	Dircteur général du port autonome
F. Rueda	Directeur de l'aménagement et de la prospective du PAG

La visite du site a été effectuée préalablement à la réunion par le président et le secrétaire, qui se sont fait présenter, in situ, le projet par Mr Rueda, en présence de Mr Garnier.

Le président, après avoir remercié Mr Lambert et Mr Rueda pour leur accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers ou écologiques.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Il s'agit du dragage du chenal d'accès intérieur au port autonome de Guadeloupe, de la zone d'évitage et de la darse de Jarry sud.

Les travaux de dragage prévus sont décrits dans le dossier de présentation du projet joint à la convocation de la grande commission nautique.

2. PRESENTATION DU PROJET

La grande commission nautique n'est saisie que pour les travaux de dragage décrits dans le dossier de présentation joint à la convocation, et rédigé par le port autonome de Guadeloupe, et qui nécessite l'avis des navigateurs maritimes.

Le projet est présenté par Mr Rueda.

SYNTHESE DES DEBATS

Le projet n'a pas donné lieu à de véritables débats, les participants n'ayant que peu de remarques à formuler. Les représentants des pilotes et de la plaisance insistent cependant sur l'importance de la mise en place de la bouée 2 bis, lumineuse, en limite est du plateau de la Caye aux Cochons. Cette opération est prévue dans le cadre du projet.

Le président fait remarquer que l'acceptation de nouveaux navires, en raison de l'augmentation du tirant d'eau admissible suite aux travaux de dragage prévus, devra rester cohérente avec les dimensions du plan d'eau, qui, elles, demeurent inchangées. Une augmentation supplémentaire de la profondeur (non réalisable d'après les responsables du PAG car la construction des quais n'est pas adaptée) nécessiterait sans doute des travaux de grande ampleur (zone d'évitage à agrandir, ...).

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mardi 9 juillet 2002 dans les locaux du port autonome de Guadeloupe, pour émettre un avis sur le projet d'augmentation du tirant d'eau des accès aux installations portuaires de Pointe-à-Pitre.

Elle exprime un avis favorable.

Le président
Jean-François Huberdeau

Les membres
Michel Even

Olivier Mornet

Denis Bordy

Jean-Pierre Lafage

Rémi Garnier

Ary Calme

Absent

Joël Aucagos

Absent